



## MASTER CLASS CONFLITS DE HAUTE INTENSITE : L'APPROCHE TRANSFORMATIVE Paris, les mardi 29 ou mercredi 30 mai 2018

La plupart des médiateurs se trouvent confrontés à des médiations à haut conflit où l'expression intense de la colère semble empêcher toute avancée de la médiation. La réaction du médiateur est bien souvent de rappeler, voire d'imposer un cadre de discussion plus strict, à moins que ça ne soit un motif d'arrêt de la médiation par le médiateur. Cette formation explorera les moyens que la médiation transformative met à notre disposition dans ces situations qui posent aux professionnels un vrai défi.

### Intervenants :

- Peter Miller : Professeur adjoint en médiation et collègue de Baruch Bush, Faculté de droit de l'université Hofstra, NY, médiateur depuis 1986, spécialisé en médiation transformative
- John Peter Weldon : Médiateur, formateur en médiation au Barreau du Québec depuis 1997

Avec le concours lors des travaux pratiques de :

- Damien d'Ursel : Médiateur, formateur et auteur en médiation
- Olivier Chambert Loir : médiateur en entreprise, coach, et conseil en management
- Marianne Souquet : Médiatrice, formatrice et auteure en médiation (le 30 mai)

**Public :** Professionnels ayant déjà participé à une formation en médiation transformative d'un minimum de deux jours. Nombre de participants maximum 16

**Lieu :** Paris centre. Le lieu sera confirmé lors de l'inscription.

**Dates :** Mardi 29 ou mercredi 30 mai 2018, de 9h à 17h, soit sept heures.

### Objectifs :

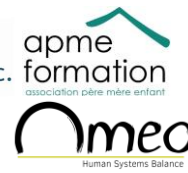
- Comprendre les bénéfices pour les participants des échanges à haute intensité
- Apprendre à repérer quand et comment intervenir dans l'expression de la colère selon les principes de la médiation transformative
- Pour les cas où elles s'avèrent indispensables, expérimenter des interventions d'interruption d'expressions de colère par un agencement spécifique des techniques du reflet, de la question de vérification, et du résumé.

### Contenu :

- Selon l'approche transformative du conflit, il n'y a pas en soi de niveau d'intensité d'échange tel, qu'il nécessite automatiquement une intervention d'interruption de la part du médiateur
- Ce n'est pas parce qu'un participant s'exprime avec colère que le médiateur doit faire une intervention d'interruption dans un but de protéger la personne ciblée
- Ce n'est que lorsque l'expression de colère prive la personne cible de l'exercice de sa capacité d'autodétermination, que le médiateur a une obligation morale de faire une intervention d'interruption
- L'intervention d'interruption doit tenir compte de ce que les deux participants ont besoin de soutien, car tous deux manifestent de la déstabilisation et de la faiblesse, chacun à sa façon
- En faisant une intervention d'interruption, le médiateur doit prendre garde d'affecter le moins possible la capacité d'autodétermination des deux participants

### Modalités pédagogiques :

- Considérations théoriques
- Démonstrations
- Mises en situation.



**Coût de la formation :**

- 200 € pour la journée de formation

Si votre situation personnelle ne vous permet pas de payer un tel prix, en plus des frais de déplacement, voire d'hébergement, une demande motivée de réduction peut être adressée à Marianne Souquet.

**Validation :** Une attestation de formation professionnelle continue sera délivrée en fin de journée.

**Inscriptions:** Pour toute inscription, remplir le bulletin d'inscription ci-joint et le renvoyer à l'adresse indiquée au plus tard le 10 mai 2018

**Renseignements :** Marianne Souquet : [marianne.souquet@mac.com](mailto:marianne.souquet@mac.com) +33 (0)6.89.56.37.81

**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION**  
**CONFLITS DE HAUTE INTENSITE : L'APPROCHE TRANSFORMATIVE**  
(merci de remplir les deux pages)

**Date : entourer la date choisie**  
**mardi 29 mai 2018**

**OU**

**mercredi 30 mai 2018**

**Prénom :**

**Nom :**

**Adresse :**

**Code postal / Ville :**

**Profession :**

**Téléphone :**

**e-mail :**

**En cas de prise en charge par l'employeur :**

Société ou organisme :

Personne à contacter :

Personne signataire de la convention :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Fax :

Mail :

- *Je verse, ci-joint, un acompte de 50 €, si paiement individuel et je m'engage à verser le solde à la fin de la session de formation*
- *Je verse la totalité du coût de la formation, soit 200€, par chèque bancaire au nom de Marianne Souquet, ou par virement :*

**Société Générale**

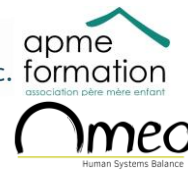
**Banque Agence Numéro de compte Clé**  
**30003 00130 00027000979 53**

**IDENTIFICATION INTERNATIONALE**

**Iban : FR76 3000 3001 3000 0270 0097 953**

**BIC SOGEFRPP**

En partenariat avec :



La ou les formations à la médiation transformative que j'ai suivies (formateur, nombre de jours, dates ou période approximative) :

.....  
.....  
.....

Ma formation et ma pratique de la médiation sont les suivantes :

.....  
.....  
.....

Ce qui me motive à participer à cette formation :

.....  
.....  
.....

Ce que je souhaite accomplir durant cette formation :

.....  
.....  
.....

A retourner à l'adresse suivante :

Marianne SOUQUET  
220 Hameau le Pontès 13540 Puyricard FRANCE  
ou [marianne.souquet@mac.com](mailto:marianne.souquet@mac.com)